



## ARCHITECTES ET INGÉNIEURS EN PRATIQUE PRIVÉE

### PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE ET VOUS-MÊME CONTRE LES RISQUES LORS DE LA CONCEPTION ET RÉALISATION DE PROJETS.

Le programme d'assurance responsabilité professionnelle de Victor pour les architectes et ingénieurs en pratique privée protège les firmes qui offrent des services professionnels contre des réclamations ou allégations de négligence professionnelle de la part du propriétaire ou des employés de la firme.

#### POURQUOI SOUSCRIRE CETTE ASSURANCE?

Avec plus de 50 ans d'expérience, Victor est un fournisseur de confiance en assurance responsabilité professionnelle et de la construction. En tant qu'un des chefs de file en assurance responsabilité professionnelle pour les architectes et ingénieurs, nous sommes engagés à long terme sur ce marché et offre un niveau d'expertise élevé tant en ce qui concerne la souscription que la gestion de réclamations.

Le programme d'assurance responsabilité professionnelle de Victor est parrainé par l'Association des firmes de génie-conseil du Canada et l'Ingénieurs Canada. Nous sommes fiers de notre partenariat de longue date avec ces deux associations, tout comme les services à valeur ajoutée suivants, compris dans la police d'assurance responsabilité professionnelle de Victor :

- Programme de gestion de risques, avec possibilité d'obtenir une réduction de prime le cas échéant :
  - Cyberformation
  - Webémissions et webinaires
  - Bulletins consultatifs et Bulletins
- Assistance de réclamation préalable
- Service de révision de contrats
- Exemples de réclamations

#### QUI POURRONT BÉNÉFICIER?

**Les firmes d'experts-conseils et de conception en pratique privée** qui offrent des services professionnels tels que les services d'architecture, de génie, de design d'intérieurs, d'arpentage, d'architecture-paysagiste, de gestion de projet et de construction, d'experts-conseils techniques et liés à l'environnement.

---

## QUELLES SONT LES CONVENTIONS DE COUVERTURE?

- Paiement des dommages que l'assuré est légalement tenu de payer suite à une réclamation découlant d'une erreur, d'une omission ou d'un acte de négligence dans l'exécution de services professionnels
- Obligation de défendre les réclamations de dommages payables aux termes de la police (partout dans le monde)
- Frais de défense en sus des limites de garantie (partout dans le monde)
- Remboursement des frais liés à la défense
- Couverture de services rendus et de réclamations présentées partout dans le monde
- Frais liés aux mesures disciplinaires
- Manquement à une obligation de confidentialité
- Libelle et diffamation
- Frais d'événement de crise
- Violation de propriété intellectuelle
- Responsabilité en cas de pollution

---

## QUELS SONT LES DÉTAILS SUR LA COUVERTURE?

- Assurance souscrite sur la base des réclamations présentées et déclarées
- Couverture intégrale des actes antérieurs disponible dès la fondation de la firme
- Période d'assurance d'un an ou de deux ans
- Prime fixe garantie pour la période d'assurance
- Prime payable en versement annuelle
- Limites offertes sur une base par réclamation et globale annuelle, jusqu'à concurrence de 25 000 000 \$
- Défense au premier dollar (franchise uniquement applicable aux dommages; partout dans le monde)
- Franchise globale
- Franchise de dommages partagée

---

## QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POLICE?

- Couverture automatique pour les firmes nouvellement acquises ou créées
- Couverture excédentaire des projets assurés séparément (pas assurés avec Victor)
- Période de déclaration prolongée de 30 jours automatique
- Couverture des services de conception-construction
- Couverture de l'amiante
- Couverture des moisissures
- Police non résiliable sauf en raison de non-paiement de la prime
- Renonciation aux droits de subrogation automatique si un accord écrit est en place qui renonce de tels droits
- Réduction de franchise pour toute réclamation réglée suite à un processus de médiation ou si des conditions spécifiques de gestion des risques sont remplies

---

## COMMENT LES RÉCLAMATIONS SONT-ELLES TRAITÉES?

L'équipe de Victor hautement spécialisée d'analystes de sinistres, d'experts en sinistres et de conseillers juridiques veille à ce que les réclamations soient gérées de façon proactive, tout au long du déroulement d'une réclamation.

---

## NOS AUTRES SOLUTIONS D'ASSURANCE

- Assurance chantier et wrap-up
- Assurance contre le vol et les détournements
- Assurance des biens des entreprises
- Avantages collectifs et aux retraités
- Erreurs et omissions
- Pratiques d'emploi
- Responsabilité civile générale des entreprises
- Responsabilité civile umbrella des entreprises
- Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- Responsabilité des fiduciaires
- Responsabilité environnementale et pollution
- Technologies et cyber-responsabilité

Visitez [assurancevictor.ca](http://assurancevictor.ca) pour en apprendre plus.

